

MeyDIA a rencontré Sabrina Bibollet chargée de mission paysage, patrimoine naturel et arboré à la Metro.



l'entretien et le développement du patrimoine arboré constituent un enjeu majeur, notamment en milieu urbain où la plantation "du bon arbre au bon endroit" tout comme le développement des arbres sont contraints dans l'espace. Pourriez-vous nous présenter la charte de l'arbre de la Metro et nous préciser quelles ambitions elle poursuit ?

La charte de l'arbre de Grenoble Alpes Métropole est aujourd'hui un référentiel technique, un outil pour reconnaître la place de l'arbre en ville, faire prendre conscience de la biologie de l'arbre et des contraintes inhérentes au milieu urbain, expliquer la protection des arbres et enfin proposer des bonnes pratiques de gestion mais aussi des conseils pour les nouvelles plantations.

Dans le cadre du Plan canopée en préparation, la nouvelle ambition politique est élargie à l'ensemble du territoire, bien au-delà des espaces publics et comprend différents sujets d'importance : l'arbre en ville mais aussi les haies et toutes les formes arborées qui font la richesse des paysages de la Métropole. La charte de l'arbre a également vocation à devenir une charte d'engagement pour créer une dynamique et rassembler les acteurs pour l'atteinte des objectifs du Plan Canopée.

Comment protéger les arbres en ville ?

Nous disposons de deux outils que sont le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui reconnaît et protège un certain nombre d'arbres du territoire et pour les espaces publics métropolitains un règlement de voirie. Mais au-delà des outils juridiques et réglementaires, il y a un enjeu de sensibilisation du public sur l'importance des arbres en ville et les services qu'ils rendent. Si les arbres étaient connus et reconnus pour ces services, ils seraient aussi mieux protégés.

La question de la taille des arbres est toujours un sujet de débat... Pourquoi et comment tailler les arbres ?

Un arbre situé dans le milieu qui lui convient n'a pas besoin d'être taillé et aucune coupe ne fait du bien à l'arbre. Mais quand est l'arbre est dans des milieux urbains, habités, circulés, et il y a une nécessaire cohabitation à assurer. Sur les espaces publics métropolitains,

les arbres ne sont taillés que quand cela est nécessaire et justifié : pour préparer et accompagner l'arbre sur les espaces publics et permettre un passage suffisamment haut pour les usages (piétons, vélo, voiture, bus, camion...), pour assurer la sécurité des biens et des personnes aussi (quand il y a du bois mort de gros diamètre dans les houppiers notamment), pour contenir le volume des arbres à proximité de façades de maison ou d'immeubles, ou dégager la visibilité de panneaux ou feux tricolores pour des questions de sécurité...

Si la taille est nécessaire, il s'agit de couper des branches de faible diamètre (moins de 5 cm) de manière nette et franche avec un matériel adapté. Il s'agit également de privilégier les tailles hivernales : pour l'arbre il s'agit d'éviter le débourrement des feuilles au printemps et la descente de sève à l'automne, et pour la faune et notamment les oiseaux qui peuvent nicher dans les arbres, il s'agit d'éviter le printemps de mars à juillet. La taille doit être ajustée en fonction de l'objectif, mais aussi de l'espèce.

Comment faut-il planter des arbres en ville ? Quelles espèces privilégier ?

Pour planter un arbre en ville, il faut avoir suffisamment de place pour les racines et le feuillage de l'arbre adulte, et donc choisir l'arbre en conséquence. Il est important de privilégier des espèces adaptées aux conditions de sols et de climat, et qui présente le moins d'inconvénients possibles par exemple essayer de ne pas planter des espèces exotiques envahissantes ou bien des espèces allergènes.

Pour les particuliers, il est conseillé de planter de novembre à février, hors période de gel, de préférence des arbres de petites dimensions ; la reprise ne sera que meilleure.

Comment se procurer la charte de l'arbre de Grenoble-Alpes Métropole ?

La charte de l'arbre de Grenoble-Alpes Métropole est disponible sur le site internet : <https://arbres.grenoblealpesmetropole.fr/> dans la rubrique Espace ressources. Bonne lecture !

Tarification des services périscolaires



Une nouvelle tarification pour les services communaux périscolaires (cantine, accueil périscolaire) a été adoptée lors du conseil municipal du 10 mai 2021 et sera applicable dès la rentrée 2021.

L'enjeu est de rechercher une plus grande équité sociale avec des tarifs à la fois progressifs et proportionnels aux moyens des familles. Les tarifs seront toujours calculés selon le quotient familial mais si la participation communale se maintient, la participation des familles est mieux répartie. Mais attention, même pour les quotients familiaux les plus élevés, la mairie continuera à prendre à sa charge une partie du coût de la prestation. La gratuité de la cantine et du périscolaire est instaurée pour les familles sans aucun revenu. Pour les Meylanais le quotient familial maxi est porté à 4 000 € au lieu de 2 100 € actuellement et de nouvelles tranches intermédiaires sont introduites pour plus d'équité entre les familles. Une mesure de justice sociale qu'à MeyDIA nous ne pouvons que saluer !

LCR du Petit Bois : enfin restauré !

La rénovation tant attendue du LCR du Petit Bois s'achève. Il reste à installer le mobilier et, peut-être, remettre un jeu pour les enfants.



Souhaitons que très vite les habitants puissent réinvestir les lieux.

Ouverture des cours des écoles



Les cours des écoles maternelles et primaires sont désormais accessibles aux habitants tous les week-ends et pendant les vacances scolaires. Ce qui fonctionne depuis des années aux Béalières est donc étendu à tout Meylan. Très bonne initiative !

1, imp des Saraméjous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Philippe Schaar



Soutenez MeyDIA

Je fais un don pour soutenir la parution du journal de MeyDIA
J'adhère à MeyDIA : jeune ou chômeur 5€, Individuel 24€, Couple 38€

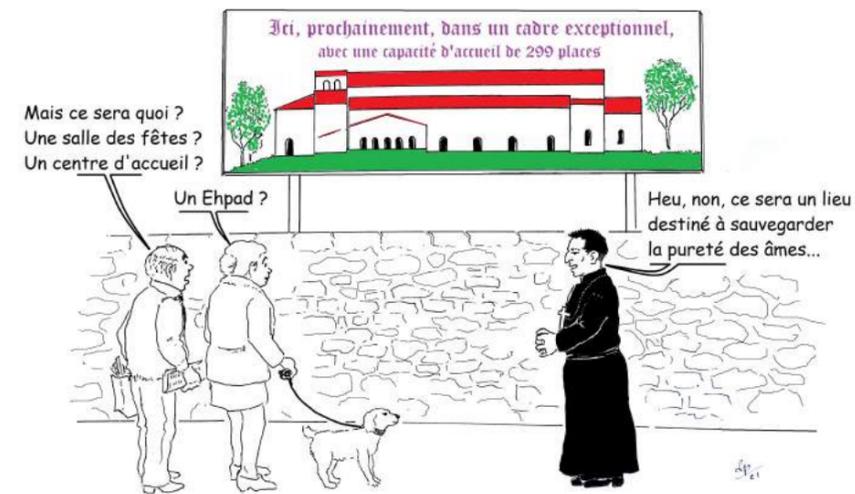
Nom : _____
Adresse : _____

Chèque à l'ordre de MeyDIA à envoyer à JB. Caillet, 11 rue de l'ancienne Mairie - 38240 Meylan



>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org

Permis de construire Fraternité St Pie X : MeyDIA n'abandonne pas !



En démocratie, la capacité de faire vivre la fonction politique s'appelle la citoyenneté... C'est cela ce que nous cherchons à faire à MeyDIA où des citoyens s'associent pour porter ensemble leur parole et leur capacité d'intervention dans la vie collective locale. Avec pour objectif la préservation des intérêts des Meylanais dans de nombreux domaines comme ceux de l'utilisation des finances publiques, de l'urbanisme, de l'environnement et de la qualité de vie.

Vous trouverez, entre autres, dans ce numéro, les raisons de l'action en justice poursuivie par MeyDIA contre le permis de construire accordé à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X pour construire une église. Il nous paraissait important d'en informer les Meylanais.

Avant de vous souhaiter une bonne lecture et une belle parenthèse estivale dans un contexte sanitaire moins tendu, je voudrais rendre

hommage à François Gillet, ancien maire de Meylan, décédé récemment.

Tout de simplicité et d'humanité il a été un maire précurseur qui a fait le Meylan dont nous sommes si fiers.

Pour moi, François Gillet (et l'équipe qui l'a accompagné de 1971 à 1983), reste l'artisan du Meylan que j'aime et un modèle dans la façon de faire de la politique. J'ai la chance d'habiter Meylan depuis 1987. J'ai habité d'abord aux Buclos, puis, depuis 1995 aux Béalières, deux quartiers qui sont nés pendant les deux mandats de François Gillet. Je ne me lasse pas de mon quartier, et je ne remercie jamais assez les personnes qui ont permis sa réalisation. Quand je vois ce qui s'est construit à Meylan depuis...

Bien à vous,

Philippe Schaar
Président

Les dossiers de la commune

la commune

Chronique judiciaire autour d'un lieu de culte

2017

En avril 2017, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, association cultuelle dépose à la mairie de Meylan une demande de permis de construire pour édifier une église de 299 places d'une superficie de 650 m² sur un terrain de 10 036 m² appartenant à la Fraternité à l'angle de l'avenue de Verdun et du chemin du Bachais.



Le lieu, acquis grâce au legs d'une Meylanaise, abrite une ancienne maison de maître où sont logés les prêtres, et des dépendances qui ont été aménagées pour accueillir depuis 1992 l'école privée hors contrat "Saint-Pierre-Julien-Eymard", fréquentée

par 34 enfants actuellement.

Le 12 décembre 2017, le permis de construire est accordé par le maire de l'époque, Jean-Philippe Blanc.

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X (FSSPX) est un mouvement catholique traditionaliste, fondé en 1970 à Fribourg (Suisse) par l'évêque Mgr Marcel Lefebvre. Elle est née en opposition au Concile de Vatican II (1962-65). Une réforme jugée condamnable par Mgr Lefebvre, qui rejette les concepts de liberté religieuse et de liberté de conscience.

La Fraternité est en état de schisme avec l'Église depuis 1988, année où Mgr Lefebvre décide d'ordonner quatre évêques, sans l'accord du pape. Son objectif : perpétuer l'Église d'avant Vatican II : une provocation qui vaut aux cinq hommes l'excommunication immédiate.

En 2009, Benoît XVI lève l'excommunication qui pèse sur les quatre évêques. Une commission est créée. Mais aucun accord n'a à ce jour été trouvé avec l'Église Catholique.

2018

Après consultation du dossier, MeyDIA adresse début février 2018 un courrier au préfet pour l'alerter sur la question du stationnement et du danger de l'accès à la future église qui coupe une piste cyclable dans un carrefour très fréquenté et proche du Lycée du Grésivaudan. Le courrier ne reçoit pas de réponse.

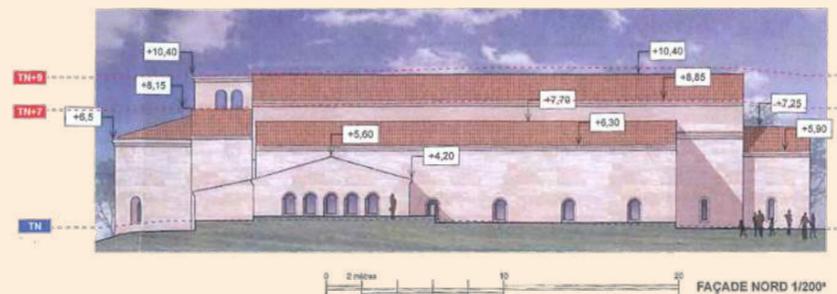
MeyDIA écrit aussi au président de la Métro pour l'alerter sur la dangerosité de l'accès - la Métro ayant la compétence "voirie" - et pour préciser qu'aucune étude d'impact n'a été réalisée sur le stationnement et la circulation. Courrier resté également sans réponse.

Le dossier de permis de construire fait apparaître plusieurs points que nous estimons non-conformes au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. MeyDIA adresse donc mi-février 2018 un recours gracieux au Préfet et au Maire de Meylan pour demander l'annulation de l'arrêté accordant le permis de construire à la Fraternité Sacerdotale St Pie X. La mairie ne donne pas suite et le Préfet rejette ce recours gracieux.

Les points qui de notre point de vue posent problème sont nombreux et notamment :

- l'atteinte à l'Espace Boisé Classé (au PLU),
- le volume des remblais (3 000 m³) qui vont être étalés sur la parcelle concourant à relever le niveau du sol de 1 m dans certaines zones,

- la dangerosité de l'accès,
- l'insuffisance de stationnement pour les voitures, l'absence de stationnement vélos, l'insuffisance de plantation d'arbres sur le parking,
- la non insertion dans le quartier d'une architecture pastiche et non locale (église romane),



- les chiffres de 299 personnes communiqués en termes de capacité d'accueil pour contourner une réglementation plus contraignante, alors que l'examen des plans de l'église montre que la capacité est supérieure à 300 personnes...

Nous considérons que ce lieu de culte ne répond à aucun besoin : il y a déjà trois églises catholiques à Meylan et ce n'est pas une église d'intérêt général, puisque non diocésaine et dédiée à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

Le Conseil d'Administration de MeyDIA décide donc de déposer en juin 2018 un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

2019

En août 2019, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X dépose une demande de permis modificatif qui vient corriger une partie des points de non-conformité mis en avant dans notre recours de 2018 : ajout de 18 places de stationnement, de 14 emplacements vélo, de 5 arbres en remplacement d'arbres supprimés... Permis de construire accordé par le Maire en décembre 2019. Insuffisant pour MeyDIA qui dépose un deuxième recours contre ce permis modificatif.

2020

L'association France Nature Environnement, après étude du dossier, conclut que la modification de l'hydrologie du terrain du fait de l'importance, de la proximité du chantier et des mouvements de terre va porter atteinte de façon très préjudiciable aux arbres de l'Espace Boisé Classé (au PLU), qui seront moins irrigués et risquent de mourir d'ici quelques années.

L'ADTC, association pour le Développement des Transports en Commun – Se déplacer autrement, association grenobloise bien connue fait le constat que l'accès projeté à la future église menace la sécurité des cyclistes.

2021

Le Tribunal Administratif rend son jugement le 15 avril 2021 : il rejette le recours et condamne MeyDIA à verser 800 € à l'association cultuelle et 800 € à la commune, au titre de leurs frais de justice. Nous sommes déçus mais convaincus du bien-fondé de nos arguments. Notre association, dans ses statuts, s'est notamment donné pour objectif la mission de préserver les intérêts des Meylanaïses dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement. MeyDIA va donc continuer son action en ce sens et interpeler la mairie de Meylan pour qu'elle diligente des études complémentaires sur les risques d'atteinte à l'Espace Boisé Classé, les conséquences du déplacement de grands volumes de terre et la sécurité du futur accès à l'église. Autant d'éléments que nous pourrions produire en justice car, soutenus financièrement par nos adhérents et sympathisants, **MeyDIA a fait appel de la décision du Tribunal Administratif auprès de la Cour Administrative de Lyon.**

Des arbres, oui... mais arrosés

C'était une promesse de campagne Promesse tenue par la nouvelle équipe aux commandes de la commune : la plantation de 100 arbres pour reverdir notre commune après des années où tant d'arbres ont été abattus. C'est une très bonne nouvelle pour les habitants qui se désolaient de voir des coupes à répétition dans le patrimoine arboré de la commune.

A l'heure de l'urgence environnementale, les arbres apparaissent comme l'une des meilleures solutions pour combattre les effets du réchauffement climatique. En plus de lutter contre les îlots de chaleur urbains, notamment en période de canicule, les arbres se présentent comme un atout alors que les pics de pollution sont de plus en plus nombreux, car ce sont des filtres naturels qui absorbent les polluants et purifient l'air. Par la photosynthèse, ils absorbent du CO₂. Enfin, ils favorisent la biodiversité en donnant refuge à des espèces d'oiseaux ou d'insectes, surtout quand on ne fait plus usage de pesticides comme c'est le cas à Meylan.

Pourtant, en milieu urbain, l'espérance de vie d'un arbre est fortement réduite et dépasse rarement quelques décennies. Un arbre planté dans un sol tassé, pavé, sans place suffisante pour ses racines pousse deux fois moins vite. Voilà pourquoi il faut, en priorité, chercher à préserver les arbres existants plutôt que d'en planter des nouveaux avec des résultats incertains à long terme.



Les deux chênes plantés aux Archives n'ont pas survécu

La question de l'irrigation est prégnante. A la plantation, en raison d'un système racinaire réduit, l'arbre est entièrement dépendant des apports en eau dans la motte. S'il pleut suffisamment et si les températures restent modérées, pas de souci à se faire pour l'arbre. Mais ces dernières années, du fait du

changement climatique, nous connaissons des périodes de grande chaleur y compris au printemps et les précipitations peuvent se faire rares pendant de longs mois. Les arbres plantés récemment mais aussi ceux plus anciens sont mis à rude épreuve et pour certains ne vont pas survivre.

La conclusion est qu'aujourd'hui un arbre planté ne peut s'affranchir d'un arrosage extérieur pendant les deux premières années de sa vie. Il deviendra autonome en eau dans sa troisième année s'il a reçu la bonne quantité d'eau au bon moment.

L'avis de MeyDIA

Le bilan que nous faisons aujourd'hui des plantations d'arbres faites en 2020 et en 2019 par l'équipe précédente montre que nombre d'arbres n'ont pas survécu ou ne survivront probablement pas.

C'est le cas des deux chênes plantés à côté des archives municipales pour remplacer le chêne ancien abattu pour cause maladie. C'est le cas aussi de plusieurs arbres sur la place basse de Malacher qui ont dû être remplacés récemment.

La plantation d'arbres sur la nouvelle place des Tuileaux est l'occasion d'insister sur la nécessité d'un arrosage régulier. Beaucoup d'habitants des Béalières s'inquiètent de savoir comment les arbres récemment plantés vont recevoir l'eau nécessaire à leur croissance.

Si la nouvelle place des Tuileaux prend vie avec le retour des terrasses, la mise en service du brumisateur, elle est peu ombragée car les arbres sont jeunes et elle est de plus assez minéralisée. Pour qu'à l'avenir elle ne soit pas un îlot de chaleur, il faut aider les arbres à pousser !